

SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 13 juillet 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 366-12-01
CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 367-12-02
CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 367-12-03
CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 368-12-01

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

333-07-2012

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 8 juin 2012

1.1.2 Procès-verbal du 19 juin 2012

1.1.3 Procès-verbal du 28 juin 2012

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande du 223 chemin Val-Mont

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Dossier parc

1.4 Règlements municipaux

1.4.1.1 Règlement 366-12-01 Plan d'urbanisme

1.4.1.2 Règlement 367-12-02 Zonage

1.4.1.3 Règlement 367-12-03 Zonage

1.4.1.4 Règlement 368-12-01 Lotissement

1.4.1.5 Règlement d'emprunt véhicules roulants

1.4.1.6 Règlement 367-12-05

1.4.1.7 Règlement concernant les animaux

1.5 Formation des élus

2. Ressources Financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Mandat animateur

SÉANCE ORDINAIRE

13 JUILLET 2012

2.4 Fondation Grande Boucle

2.5 Frais de représentation

3. Ressources Humaines

3.1 Congédiement madame Céline Raymond

3.2 Révision salarial des employés

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Chalet des patineurs

4.2 Rénovation du Pavillon Bélair

4.2.1 Système réseau – Localisation téléphone

4.3 Agrandissement du parc

4.3.1 Terrain matricule 3915-89-4012

4.3.2 Dépôt

4.3.3 Offre évaluateur

4.4 Agent d'immeuble pour terrain lot 33-5, rang 11

4.5 Rapport dossier Daniel Campeau

4.6 Système d'alarme au garage

4.7 Achat de repose-pieds

4.8 Mandat Me Sylvie Plourde

5. Sécurité publique

6. Réseau routier, transport

6.1 Soumission chargement des chemins

6.2 Chemin Lac-de-l'Orignal

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA - Dérogations mineures

7.1.1 PIIA Pourtour de lac

7.1.1.1 Demande du 70 ch. du Lac-du-Cordon

7.1.1.2 Demande du 269 ch. de Val-des-Lacs

7.1.1.3 Demande du 2005 ch. du Lac-Quenouille

7.1.1.4 Demande du 77 ch. du Petit-Lac-de-l'Orignal

7.1.1.5 Demande du 9 chemin Léveillé

7.1.2 PIIA Nostalgia Règlement

7.2.1 Demande de Bertrand Roy

7.1.3 Dérogation mineure

7.1.3.1 Demande du 63 ch. Michaudville

7.1.3.2 Demande du 85 ch. Charron

7.1.3.3 Demande du 121 chemin Charron

7.2 Dossier 3417-24-7043

7.3 Plainte au MDDEP

7.4 Demande du 21, chemin Léveillé

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme

8.2.1 Ouverture sentier pédestre

8.2.2 Entente passage

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Politique familiale - calendrier des réalisations

8.3.2 Logo politique familiale

8.4 Environnement

8.5 Culture

8.5.1 Œuvre d'art évolutive

8.5.2 Œuvre Bendigo

8.5.3 Activité Marché public

8.6 Embellissement

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Politique bibliothèque

8.7.2 Modification du règlement 424-11

8.7.3 Activités Bibliothèque

8.7.3.1 Discu-thé

8.7.3.2 Conte et bricolage

8.7.3.3 Rapport vente livres bibliothèque

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

**9. Période de questions
10. Levée de l'Assemblée**

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 8 juin 2012

334-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2012 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 260-06-2012, remplacer « d'inscrire madame Berthe Bélanger, messieurs Denis Tremblay, Sylvain Gauthier et Denis Desautels au tournoi de golf de la MRC des Laurentides. » par « d'inscrire madame Berthe Bélanger, messieurs Denis Tremblay et Denis Desautels au souper et monsieur Sylvain Gauthier au tournoi et au souper du tournoi de golf de la MRC des Laurentides. »

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 19 juin 2012

335-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 19 juin 2012 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 312-06-2012, remplacer « dont un résumé a été fait par madame Lise Tremblay, conseillère » par « dont un résumé a été fait par monsieur Sylvain Michaudville, directeur général ».

À la résolution numéro 315-06-2012, ajouter au début de la résolution :
« CONSIDÉRANT la résolution 336-07-2011 ;
CONSIDÉRANT une demande de précision quant à la résolution 336-07-2011 de la part du ministère de l'Éducation, Loisir et Sport ».

À la résolution numéro 320-06-2012, remplacer « parc de marguerites » par « parc des marguerites ».

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 28 juin 2012

336-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 28 juin 2012.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande du 223 chemin Val-Mont

337-07-2012

CONSIDÉRANT la correspondance du 4 juillet 2012 provenant de monsieur Éric Bonenfant demandant à la Municipalité de récupérer les gros rebuts situés dans l'entrée de sa résidence du 223 chemin Val-Mont ;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre d'avertissement et de ramasser les gros rebuts situés au 223 chemin Val-Mont.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Dossier parc

Voir rubrique 4.3

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement

1.4.1.1 Règlement 366-12-01 Plan d'urbanisme

338-07-07-2012

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 366-12-01 le 9 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 16 mai 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le 2^e projet de règlement 366-12-01.

ADOPTÉE

1.4.1.2 Règlement 367-12-02 Zonage

339-07-2012

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 367-12-02 le 9 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 16 mai 2012;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le 2^e projet de règlement 367-12-02.

ADOPTÉE

1.4.1.3 Règlement 367-12-03 Zonage

340-07-2012

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 367-12-03;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 16 mai 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le 2^e projet de règlement 367-12-03.

ADOPTÉE

1.4.1.4 Règlement 368-12-01 Lotissement

341-07-2012

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 368-12-01;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 14 juin 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le 2^e projet de règlement 368-12-01.

ADOPTÉE

1.4.1.5 Règlement d'emprunt véhicules roulants

342-07-2012

CONSIDÉRANT l'avis de motion du règlement 426-12 a été dûment donné lors de l'assemblée du 9 mai 2012 ;

COMPTE TENU du résumé du projet de règlement par le directeur général suite à la dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement d'emprunt 426-12 décrétant l'acquisition d'un camion 6 roues et d'une rétrocaveuse de marque John Deere pour un emprunt total de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000\$) sur une période de quinze (15) ans.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

1.4.1.6 Règlement 367-12-05

343-07-2012

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 19 juin 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis public en date du 21 juin 2012 a été émis afin de permettre aux personnes habiles à voter de faire une demande valide afin que le second projet de règlement 367-12-05 soit soumis à un référendum ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue et que le projet de règlement est tenu pour approuvée;

COMPTE TENU DU résumé du projet de règlement suite à la dispense de lecture ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-05-12.

ADOPTÉE

1.4.1.7 Règlement concernant les animaux

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement concernant les animaux numéro 388-05 dans le but de modifier l'article concernant le coût des licences ainsi que la définition de non-résidents.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur remise d'un projet deux jours avant son adoption.

1.5 Formation des élus

Cette rubrique est reportée

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

344-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de :

Ratifier l'émission des chèques n°1969 à n°1975 et n°4369 à n°4457, et considérer l'annulation des chèques n°1964, n°1969, pour un montant total de 256 668.33 \$.

Les paiements par internet du 9 juin 2012 au 12 juillet 2012 pour un montant de 47 306.42 \$

Pour un grand total de déboursés de 303 974.75 \$.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

2.2 Rapport des salaires

345-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires pour le mois de juin 2012, pour un montant de 37 693.47 \$.

ADOPTÉE

2.3 Mandat animateur

346-07-2012

CONSIDÉRANT la résolution 226-05-2012 accordant l'embauche d'un animateur pour l'animation des rencontres concernant le lac Quenouille jusqu'à concurrence de 200 \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier un montant supplémentaire de 532.97 \$ pour un montant total de 732.97 \$ de Gestion conseil LL l'organisation de la rencontre sur la santé du Lac-Quenouille le 12 juin 2012.

ADOPTÉE

2.4 Fondation Grande Boucle

Aucun sujet sous cette rubrique

2.5 Frais de représentation

347-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier les frais de représentation de monsieur Denis Tremblay, conseiller, pour les déplacements suivants :

Le 15 mai 2012, Prévoyance envers les aînés à St-Faustin-Lac-Carré
Le 7 juin 2012, Villes et villages en santé
Le 14 juin 2012, Agir pour la Diable à St-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Congédiement de Céline Raymond

348-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le congédiement de madame Céline Raymond pompière.

ADOPTÉE

3.2 Révision salariale des employés

349-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder les indexations salariales indiquées au tableau en annexe des présentes.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Chalet des patineurs

350-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater les personnes suivantes afin de poursuivre le dossier de la subvention pour le chalet des patineurs, à savoir :

-Monsieur Pierre Plouffe, relativement à une offre de service en date du 23 mai 2012 selon les étapes du dossier soumis pour un montant total de 6 750 \$ taxes en sus;

-Monsieur Jean Godon arpenteur-géomètre pour des relevés de niveaux et de mandater l'ingénieur au dossier pour localiser la fosse septique.

ADOPTÉE

4.2 Rénovation du Pavillon Bélair

4.2.1 Système réseau

351-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la MRC des Laurentides pour l'installation d'un système réseau téléphonique au Pavillon Bélair point-à-point entre le Pavillon Bélair et l'hôtel de ville au montant de 6 083,84\$.

ADOPTÉE

4.3 Agrandissement du parc

4.3.1 Terrain matricule 3915-89-4012

4.1 matricule 3915-89-4012

352-07-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs est propriétaire d'un terrain utilisé comme parc municipal dont l'immeuble est désigné comme étant le lot 13-29-4 du rang 12 du canton d'Archambault du cadastre officiel dudit canton, circonscription foncière de Terrebonne.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs sera propriétaire d'un immeuble qui sera acquis de la Fabrique de Sainte-Agathe désigné comme étant le lot 13A rang 13 du canton d'Archambault du cadastre officiel dudit canton, circonscription foncière de Terrebonne afin d'en faire un espace public pour des activités reliées au plein air;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'acquérir un immeuble afin d'agrandir, de prolonger et d'établir un parc municipal dont la description suit :

Un emplacement connu et désigné comme étant décrit comme le lot numéro TROIS de la subdivision VINGT-NEUF du lot originaire numéro TREIZE (13-29-3) du rang 12 du canton d'Archambault du cadastre officiel dudit canton, circonscription foncière de Terrebonne.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT QUE le lot 13-29-3 faisant l'objet de la présente est situé entre les immeubles des deux premiers considérants;

CONSIDÉRANT QUE la présente permettra d'unir les immeubles afin de planifier des aménagements publics sur les immeubles regroupés en un seul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE l'immeuble décrit aux présentes soit exproprié pour un usage municipal pour fins de parc; à savoir :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE EXPROPRIÉ :

Un emplacement connu et désigné comme étant composé du lot numéro TROIS de la subdivision VINGT-NEUF du lot originaire numéro TREIZE (13-29-3) du rang 12 du canton d'Archambault du cadastre officiel dudit canton, circonscription foncière de Terrebonne

QUE Me Rino Soucy, de la firme Dunton, Rainville, avocats soit mandaté pour représenter la Municipalité dans toutes procédures pour réaliser la présente;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

4.3.2 Dépôt

353-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'effectuer un dépôt d'indemnité selon la Loi pour l'expropriation du terrain dont le matricule est : 3915-89-4012

ADOPTÉE

4.3.3 Offre évaluateur

354-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater la firme Paris, Ladouceur & associés Inc. pour l'évaluation des terrains dont les Lots sont : 13-29-3 et 20A-P pour un montant de 6 620\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

4.4 Agent d'immeuble pour terrain lot 33-5, rang 11

355-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature d'un contrat de courtage immobilier avec madame Louise Bellerose, agent d'immeuble de Remax Laurentides pour la mise en vente du lot 33-5, rang 11 canton Archambault au montant de 85 000\$ dollars avec rétribution de 7 pour cent du prix fixé pour la vente.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

4.5 Rapport dossier Daniel Campeau

356-07-2012

CONSIDÉRANT l'estimation de 1 500 \$ pour l'installation d'un ponceau;

CONSIDÉRANT le paiement de 30 % par les utilisateurs;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un ponceau entre l'extrémité du chemin Corbeil et le matricule 3620-21-5212, conditionnellement au déplacement de la borne actuelle par l'arpenteur géomètre.

ADOPTÉE

4.6 Système d'alarme au garage

357-07-2012

CONSIDÉRANT la recommandation de la Mutuelle des municipalités du Québec de procéder à l'installation d'un système d'alarme au garage municipal ;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Reliance Protectron pour un système de sécurité relié à la centrale de surveillance au montant de 4 436.44\$ taxes en sus, en y ajoutant les frais mensuels au montant de 50.71\$ taxes en sus pour l'année 2012.

ADOPTÉE

4.7 Achat repose-pieds

358-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un repose-pied 3M FR330 pour madame Berthe Bélanger, mairesse, au montant de 79.99\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

4.8 Mandat Me Sylvie Plourde, notaire

359-07-2012

CONSIDÉRANT la résolution 300-06-2012 relative à l'acquisition du terrain Partie 14A, rang 13;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater Maître Sylvie Plourde, notaire, pour la préparation du contrat concernant le terrain Partie 14A, Rang 13 canton Archambault par Monsieur René Paquette à la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

**5. Sécurité publique
5.1 Service incendie**

Aucun sujet sous cette rubrique

**6. Réseau routier, transport
6.1 Soumission chargement des chemins**

360-07-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sable et Gravier DTN Inc. pour le chargement des chemins suivants : chemin du Lac-du-Rocher et chemin Val-Mont pour un montant total de 49 979.63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 PIIA - Dérogations mineures
7.1.1 PIIA Pourtour de lac
7.1.1.1 Demande du 70 chemin du Lac-du-Cordon**

361-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la réfection du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.1.2 Demande du 269 chemin de Val-des-Lacs

362-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une terrasse et d'une terrasse couverte d'un toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.1.3 Demande du 2005, chemin du Lac-Quenouille

363-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.1.4 Demande du 77, chemin du Petit-Lac-de-l'Original

364-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande visant à remplacer le revêtement;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la l'unanimité d'accepter la demande. Monsieur Denis Desautels ne votant pas étant en conflit d'intérêts.

ADOPTÉE

7.1.1.5 Demande du 9 chemin Léveillé

365-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la réfection du revêtement de toiture et la réfection du revêtement de la véranda;

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 PIIA Nostalgia

7.1.2.1 Demande de Bertrand Roy

366-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3 Dérogations mineures

7.1.3.1 Demande du 63 chemin Michaudville

367-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un camp de chasse ou de pêche situé à 120 m de la ligne de rue alors que l'article 104.2 du règlement 367-02 et ses amendements prescrit qu'un camp de chasse ou de pêche doit être implanté à plus de 300 m d'une ligne de rue;

CONSIDÉRANT QUE permettre l'implantation d'un camp de chasse ou de pêche située à 120 m de la ligne de rue constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné qu'un vieux chalet en décrépitude sera démoli pour être remplacé par le camp de chasse ou de pêche;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins étant donné que le camp ne sera

SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012

pas visible de la route et ne sera pas visible pour le 65, chemin Michaudville;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu de la raison explicitée dans la demande par le propriétaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3.2 Demande du 85, chemin Charron

368-07-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.60 m en marge de recul avant alors que l'article 40 et 42 du règlement 367-02 prescrivent que la marge de recul avant est la marge minimale prescrite pour la zone soit 12 m pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.60 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment existe depuis les années soixante;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que le bâtiment existe depuis les années soixante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

7.1.3.3 Demande du 121, chemin Charron

369-07-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 18 mai 2012 a été déposée par Normand Béchard et qu'elle est accompagnée d'un plan ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-05 est à l'effet de permettre l'implantation d'une allée couverte située à 17.8 m de la ligne naturelle des hautes eaux et permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 19.2 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors que l'article 133.3.1 prescrit qu'aucune nouvelle construction, ou agrandissement, n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT que permettre l'implantation d'une allée couverte située à 17.8 m de la ligne naturelle des hautes eaux et permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 19.2 m de la ligne naturelle des hautes eaux constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu de la raison explicitée dans la demande par le propriétaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3.4 Demande du 21, chemin Léveillé

370-07-2012

CONSIDÉRANT la construction d'une galerie au 21 chemin Léveillé dont situé à 7 mètres de la ligne des hautes eaux

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a fait l'objet d'une demande de dérogation mineure déposé le 14 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, de tolérer l'agrandissement d'une terrasse à 7 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux avec les conditions suivantes :

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

D'effectuer la revégétalisation selon les exigences de la municipalité dans les six (6) mois de la présente.

7.2 Dossier 3417-24-7043

371-07-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à la majorité de mandater Me Rino Soucy, avocat de transmettre une mise en demeure au propriétaire du terrain du matricule 3417-24-7043 relativement la nuisance et les usages non-conformes à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

7.3 Plainte au MDDEP

372-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une plainte au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour l'usage comme garage de la propriété portant le matricule 3417-24-7043.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

Aucun sujet sous cette rubrique

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Ouverture sentier pédestre

373-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser, en collaboration avec l'organisme « Par Monts et Vals » une journée d'ouverture du sentier pédestre le 4 ou 5 août prochain.

ADOPTÉE

8.2.2 Entente passage

374-07-2012

CONSIDÉRANT QUE l'organisme par Monts et Vals est mandaté pour mettre en place un réseau de sentiers pédestre intermunicipaux entre les municipalités de Lantier et Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec monsieur Ian Vartavar a été conclue afin de permettre servitude de passage à pieds sur ses terres aux conditions suivantes :

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

- que le propriétaire du terrain matricule 4016-36-9570 puisse construire sur ledit terrain en respectant les règlements de la municipalité;
- que le sentier sur le Lot 13A, Rang 13, soit à distance de la ligne de lot de sa terre :
- que la Municipalité s'engage à élargir le chemin située sur le coin du chemin Charron et de l'ancien tracé du chemin du Lac-Caché dans le cas d'un développement sur les terrains du propriétaire;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité que madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés pour signer tous les documents nécessaires à l'entente et la création de la servitude.

ADOPTÉE

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Politique familiale - calendrier des réalisations

375-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier indiquant les échéances pour la réalisation de la politique familiales et des aînés.

ADOPTÉE

8.3.3 Logo politique familiale

376-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater le Comité Familles et aînés afin de suggérer des modèles de logos.

ADOPTÉE

8.4 Environnement

Aucun sujet sous cette rubrique

8.5 Culture

8.5.1 Œuvre d'art évolutive

Cette rubrique est reportée

ADOPTÉE

8.5.2 Œuvre Bendigo

377-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de transmettre une correspondance à l'artiste afin de lui

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

faire mention que la municipalité ne paiera pas plus de 1 000 \$ pour l'œuvre qu'il a conçu à Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8.5.3 Activité Marché public

378-07-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité *Marché public* décrite au rapport d'activité ADM 100-3 prévue le 2 septembre 2012 pour un budget de 8 460 \$

ADOPTÉE

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Politique Bibliothèque

379-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'obtenir le statut officiel d'abonné collectif pour permettre une période de prêt de cinq (5) semaines et autres avantages pour certains regroupements comme les garderies.

ADOPTÉE

8.7.2 Modification du règlement 424-11

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement concernant la bibliothèque numéro 424-11 dans le but de modifier l'article 5 relatif au prêt, location et réservation de documents.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil vont recevoir une copie du projet de règlement au moins deux jours avant l'assemblée proposant son adoption.

8.7.3 Activité Bibliothèque

8.7.3.1 Discu-thé

380-07-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité *Discu-thé* tel que décrite au rapport d'activités ADM-100-3 prévue le 19 septembre 2012 pour un budget de 25.00 \$

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
13 JUILLET 2012**

8.7.3.2 Conte et bricolage

381-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité Conte et bricolage tel que décrite au rapport d'activités ADM-100-3 prévue le 18 août 2012 pour un budget de 50.00 \$

ADOPTÉE

8.7.3.3 Rapport de vente de livres bibliothèque

382-07-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de demander qu'un rapport soit produit par la responsable de la bibliothèque lors de vente de livres usagés par la bibliothèque.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

383-07-2012

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 8 h 50.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**